

EXPOSE DES MOTIFS ET PROJET DE DECRET

accordant au Conseil d'Etat un crédit cadre de CHF 7'000'000.- destiné à financer la poursuite des travaux d'entretien lourd (4^{ème} période) 2014 – 2016 des bâtiments de l'Université de Lausanne à Dorigny

1 PREAMBULE

1.1 Objet du présent EMPD

Les travaux d'entretien lourd des bâtiments de l'Université de Lausanne à Dorigny ont fait l'objet, au cours des quinze dernières années, de trois crédits cadres successifs accordés pour les périodes suivantes:

- 1998-2001 : EMPD 271 (septembre 1997), décret du 15 septembre 1997 : CHF 8'000'000.–
- 2002-2005 : EMPD 15 (juin 2002), décret du 2 juillet 2002 : CHF 6'270'000.–
- 2008-2011 : EMPD 25 (septembre 2007), décret du 29 janvier 2008 : CHF 8'000'000.–

On entend par "entretien lourd" les travaux qui touchent aux éléments vitaux des bâtiments, tels que la structure, l'enveloppe et les installations techniques (CVSE), notamment lors de la mise aux normes des bâtiments d'un point de vue énergétique (enveloppe, production de chaleur, ventilation et rafraîchissement des locaux, etc.) ou sécuritaire (adaptation aux normes de l'ECA).

Cette notion recouvre également les modifications des infrastructures des aménagements extérieurs (routes et chemins). Contrairement à l'entretien courant, celles-ci peuvent être soumises à une demande d'autorisation (permis de construire, etc.).

La présente demande de crédit cadre est destinée à assurer le financement de la continuation des travaux d'entretien lourd pour la période 2014-2016. L'exposé des motifs a été établi sur la base des études et estimations réalisées par le BUD avant la fin de sa mission. Cette demande s'inscrit ainsi dans le prolongement des trois précédents crédits cadres accordés pour l'entretien lourd des bâtiments de l'Université.

Le crédit total s'élève à CHF 8'666'000.-TTC, dont une part vaudoise de CHF 7'000'000.- TTC. Il porte le numéro Procofiév 200'192 (SAP 400013) "UNIL Entretien lourd crédit cadre 2014-2016".

L'exposé des motifs donne également des renseignements sur l'utilisation des précédents crédits cadres, accordés par les décrets des 2 juillet 2002 et 29 janvier 2008.

Rappelons enfin qu'à ce jour, le coût des constructions réalisées sur le site de Dorigny s'élève à CHF 744 mios pour une surface construite brute de 236'903 m².

1.2 Nouvelle organisation de la gestion des bâtiments et infrastructures universitaires

Le mandat du Comité directeur du Bureau de construction de l'Université de Lausanne-Dorigny (BUD) a pris fin le 31 décembre 2012. Cette structure, créée en 1968 en vue du déménagement de l'Université du centre-ville sur le site de Dorigny a parachevé formellement sa mission en 1995 et a été reconduite à plusieurs reprises par le Conseil d'Etat.

Estimant que ce mode de gestion des constructions et de l'entretien des bâtiments universitaires ne répondait plus aux procédures administratives actuellement en vigueur au sein de l'Etat de Vaud, le Conseil d'Etat a adopté le 2 juillet 2012, sur proposition du DFJC, une nouvelle organisation destinée à reprendre les missions assumées jusqu'ici par le Comité directeur du BUD et son Bureau de construction.

Dans la même décision, le Conseil d'Etat a pris acte de l'engagement du Comité directeur du BUD de conduire jusqu'à son terme le projet Géopolis ainsi que d'accompagner les Services de l'Etat et la Direction de l'Université dans la reprise de sa mission pour les constructions universitaires.

Le Conseil d'Etat a également chargé un groupe de travail, composé de représentants de la DGES, du SIPaL, du SAGEFI, du Comité directeur du BUD et de la Direction de l'Université, d'élaborer un plan d'action pour la reprise de la mission du Comité directeur du BUD et de le mettre en œuvre.

En date du 12 février 2013, le groupe de travail a remis son rapport au Conseil d'Etat qui l'a adopté dans sa séance du 13 mars 2013. Ce rapport propose une nouvelle répartition des rôles et des responsabilités entre la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES), le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL) et la Direction de l'Université de Lausanne (UNIL) en fonction de leurs attributions respectives et de leurs compétences "métiers" pour la construction et l'entretien du site et du parc immobilier de l'Université de Lausanne. Il décline et précise les principes d'organisation adoptés par le Conseil d'Etat le 2 juillet 2012, dans le but d'établir les processus spécifiques aux études et aux réalisations immobilières de l'Université en fonction des divers types d'intervention. Il fait systématiquement référence aux normes et directives en vigueur pour les constructions publiques de l'Etat.

La mise en place d'un Comité de pilotage (COPIL) tripartite permanent DGES, SIPaL et UNIL garantit une coordination efficace des entités et assure une continuité dans la gestion des infrastructures universitaires. En sa qualité de représentant du Canton, propriétaire des bâtiments et des infrastructures, il assume la délégation de la maîtrise d'ouvrage.

La DGES, dont la Directrice générale préside le Comité de pilotage, établit l'ordre de priorité des investissements dans le domaine de l'enseignement supérieur à l'intention du Conseil d'Etat. Elle établit les requêtes de subventions fédérales au sens de la LAU, avec l'appui du SIPaL et, le cas échéant, d'Unibat et du CHUV.

Le SIPaL, chargé de la réalisation des constructions nouvelles et des rénovations lourdes, apporte son savoir-faire pour la réalisation des grands projets, ainsi que son appui dans les processus de projet. Responsable de la dimension architecturale des constructions, il assure, en collaboration avec les utilisateurs, la préparation des demandes de crédits d'ouvrage et assume la garantie des procédures de marchés publics.

L'Université procède à une évaluation stratégique de ses besoins à court, moyen et long termes elle prend en charge la phase de planification des besoins, l'élaboration des programmes avec les utilisateurs et, au terme d'une période transitoire, l'entretien lourd des bâtiments. Elle est responsable de la conduite technique et opérationnelle des transformations simples et des travaux d'entretien, dans le respect des directives en vigueur à l'Etat.

Sa Direction et son Service des bâtiments (Unibat), étant sur place et connaissant parfaitement le site et

ses contraintes, l'Université peut ainsi agir de manière très réactive et répondre efficacement aux besoins des utilisateurs.

Le présent EMPD répond aux impératifs fixés par le Conseil d'Etat pour la période transitoire de mise en œuvre de la nouvelle organisation. Le détail de son pilotage et de son exploitation figure sous titre "Conduite du projet", au chapitre 4.4 du présent EMPD.

Le présent EMPD, concernant initialement la période 2012-2015, a pu être élaboré grâce à l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 400'000.-, accordé le 8 décembre 2010 par le Conseil d'Etat et approuvé le 3 février 2011 par la Commission des finances du Grand Conseil (COFIN). Il sera régularisé dans le cadre du présent crédit.

Le financement des travaux nécessaires à la réfection du réseau routier, aux futurs aménagements extérieurs ainsi que de ceux destinés à compléter les infrastructures en eau industrielle et en fibres optiques, fera l'objet d'un prochain EMPD traitant spécifiquement de ces sujets.

2 DEFINITIONS

Les travaux d'entretien s'inscrivent dans une perspective de conservation des ouvrages permettant de les maintenir en bon état, en préservant leur valeur matérielle et culturelle. La norme SIA 469 distingue les travaux de maintenance, de réfection et de modification d'exploitation. Afin de maintenir la cohérence des définitions avec les dénominations utilisées dans les crédits cadres précédents établis par le BUD, les définitions ci-dessous font le lien avec celles de la norme SIA 469 utilisée par le SIPaL.

2.1 Entretien courant (" Travaux de maintenance" selon la dénomination SIA 469) :

Sont considérés comme relevant de **l'entretien courant** les travaux nécessités par l'utilisation du bâtiment : usure des revêtements de sols, peintures murales défraîchies, changements de vitrages en façades, réglage des menuiseries intérieures, entretien courant des installations techniques, entretien des aménagements extérieurs, etc. Les frais de maintenance comprennent les interventions simples et régulières grâce auxquelles l'aptitude d'un bâtiment peut être conservée.

2.2 Entretien lourd (" Travaux de réfection" selon la dénomination SIA 469) :

Les travaux **d'entretien lourd** sont ceux qui touchent aux éléments vitaux du bâtiment et qui sont dus à l'usure des structures, des installations techniques, des façades, des toitures, des infrastructures et des aménagements extérieurs (routes et chemins). La réfection permet de reconstituer durablement l'aptitude à l'utilisation des éléments de construction. La réfection comprend uniquement les interventions à la reconstruction de l'état initial ou équivalent.

2.3 Travaux de modification d'exploitation (selon dénomination SIA 469) :

Les travaux de **modification d'exploitation** sont destinés à apporter des améliorations aux bâtiments tant au niveau de leur usage (changement d'affectation) que de leur adaptation aux nouvelles normes (sécurité, hygiène, isolation, etc.).

Le présent crédit cadre concerne exclusivement des travaux d'entretien lourd.

3 UTILISATION DU CRÉDIT CADRE 2002-2005 (N° PROCOFIEV 200149) (CHF 6'270'000.-)

3.1 Liste des travaux réalisés au 31 décembre 2012

Bâtiments		Façades	Toitures	Installations techniques	Planchers structures	Infrastructure terrains	Total
BFSH1	Internef		188'470.80				188'470.80
BFSH2	Anthropole	3'829.95	1'330'956.30			114'045.20	1'448'831.45
BC	Unithèque	165'577.20		525'546.90			691'124.10
BB	Biophore		272'370.75	543'317.25			815'688.00
CP	Amphipôle	572'312.05	236'096.10	699.40		152'375.65	961'483.20
BSP	Cubotron			742.45	6'527.90		7'270.35
SOS1		88'174.15	533'767.50				621'941.65
Terrains de sports						1'655'638.23	1'655'638.23
Total		829'893.35	2'561'661.45	1'070'306.00	6'527.90	1'922'059.08	*6'390'447.78

**Le montant total accordé n'a pas pu être engagé durant la période 2002-2005. Les tranches de crédit annuelles accordées ont été limitées dans le cadre des mesures d'économies sur les prévisions d'investissements décidées par le Conseil d'Etat. Le solde du crédit a été engagé dès 2007 mais cette mesure a provoqué un avancement des travaux par à-coups. Les travaux ont été terminés à fin 2011.*

Le coût total engagé à ce jour pour les travaux prévus par l'EMPD s'élève à CHF 7'387'735.30.

L'EPFL a contribué au financement des travaux d'infrastructures des terrains de sports et des étanchéités au bâtiment SOS1 et des façades au bâtiment du Collège propédeutique (Amphipôle) pour un montant de CHF 997'287.52.

Deux subventions du Sport Toto, non prévues dans l'EMPD et représentant un total de CHF 123'530.17, ont été attribuées pour la rénovation du terrain d'athlétisme.

Le montant des dépenses nettes s'élève ainsi à CHF 6'266'917.61, soit un montant inférieur au décret de CHF 3'082.29. Ce crédit-cadre a fait l'objet d'un bouclage dont le Conseil d'Etat a pris acte lors de sa séance du 1^{er} mai 2013 et la Commission des finances en date du 13 mai 2013.

3.2 Description des travaux réalisés

L'EMPD n° 25 de septembre 2007 a présenté l'état des travaux réalisés à fin 2006. Le montant engagé s'élevait alors à CHF 3'870'864.05. Il signalait que le solde du crédit ainsi décalé serait engagé en 2007.

La totalité du crédit de l'objet d'investissement N° 200'149 a permis de réaliser les travaux suivants:

Toitures

- Poursuite des travaux de rénovation des étanchéités des toitures plates
- Réfection du solde de l'étanchéité de la toiture haute du bâtiment de Biologie (Biophore)
- Poursuite des travaux d'étanchéité des toitures du BFSH2 (Anthropole)

La première partie des travaux de réfection des verrières de ce bâtiment a été terminée en été 2011.

Le coût total des travaux s'élève à CHF 2'561'661.45

Façades

La situation décrite dans l'EMPD 25 de septembre 2007 est sans changement. Le coût total des travaux s'élève à CHF 829'893.35.

Installations techniques

Des travaux de modernisation de la cuisine du restaurant de l'Unithèque - notamment le remplacement d'une installation de lavage centralisée - ont été réalisés, ainsi que la construction d'un local citerne de 500'000 litres pour le mazout devant le bâtiment du Biophore.

Le coût total des travaux s'élève à CHF 1'070'306.-

Planchers/Structures

Les analyses amiante se sont poursuivies. Le coût total de l'expertise s'élève à CHF 6'527.90.

Infrastructures de terrains

Les travaux prévus pour la réfection du terrain et de la piste d'athlétisme se sont déroulés en 2007 et 2008.

Le terrain d'athlétisme a été revêtu de gazon artificiel afin de diminuer son coût d'entretien et d'augmenter son taux d'utilisation.

Le revêtement pavé de la place devant le bâtiment Amphipôle (CP) a été réfectionné.

Le pont ancien sur la Chamberonne a été consolidé pour permettre le passage des poids lourds en livraison.

Le coût total des travaux s'élève à CHF 1'922'059.08.

4 UTILISATION DU CRÉDIT CADRE 2008-2011 (CHF 8'000'000.-)

Liste des travaux réalisés au 31.12.2012 (objet d'investissement N° 200'191)

	Bâtiments	Façades	Toitures	Installations techniques	Infrastructures terrains	Total
BB	Biophore		1'558'562.70			1'558'562.70
BC	Unithèque	661'985.40	1'058'663.60	1'230'729.10	19'368.00	2'970'746.10
BFSH1	Internef				1'413'397.70	1'413'397.70
BFSH2	Anthropole		1'399'111.35	212'742.85		1'611'854.20
BRA	Unicentre		438'099.95			438'099.95
Rivières					2'318.80	2'318.80
Assainissements			234'952.20			234'952.20
Total TTC		661'985.40	4'689'389.80	1'443'471.95	1'435'084.50	8'229'931.65

Le montant total des travaux réalisés s'élève à CHF 8'229'931.65, soit un montant supérieur de CHF 229'931.65 à celui du crédit cadre accordé. Ce dépassement comptable a fait l'objet d'une régularisation via le bouclage d'objet d'investissement de CHF 8 mio et une demande de crédit additionnel de CHF 230'000.- accordé par la Commission des finances en date du 13 mai 2013.

Le dépassement du crédit a été provoqué par le découpage des phases des travaux sur la toiture du bâtiment Biophore.

Bien que le montant total des dépenses corresponde à la demande initiale, certains travaux ont dû être adaptés à l'évolution des besoins de l'Université au cours de ces quatre années. Une partie des travaux initialement prévus pour les façades et les installations techniques n'a pas pu être réalisée, afin de pouvoir consacrer des moyens à la réfection des toitures et à des infrastructures de terrains. De ce fait, certains travaux non réalisés ont dû être reportés sur le présent crédit cadre.

4.1 Description des travaux réalisés

Toitures

Pour les toitures plates, les travaux de rénovation ont consisté dans le retrait de l'ancienne étanchéité et son remplacement par un complexe avec isolation en verre cellulaire, étanchéité compacte et isolation complémentaire en mousse de polyuréthane expansé.

Cette solution, éprouvée lors des précédentes rénovations, présente une grande solidité et une bonne résistance au vieillissement.

Les épaisseurs d'isolations appliquées ont été définies en respect des valeurs de la norme SIA 380/1 et des directives de l'Etat de Vaud en matière d'énergie.

Pour les toitures dont le zinc était perforé, il a été nécessaire de retirer la couverture en tôle de zinc et de la remplacer par une nouvelle ferblanterie en assurant une bonne aération du dessous, de manière à éviter la corrosion.

Toutes les toitures rénovées, tenant compte d'un entretien courant usuel, ne devraient plus présenter de défauts leur vieillissement est assuré sans risque pour une période évaluée par le BUD entre 30 et 50 ans, selon le type de couverture.

L'étanchéité du bâtiment Anthropole (BFSH2) en toiture supérieure a été totalement rénovée. Le montant des travaux se répartit entre les crédits accordés (décrets du 02.07.2002 et du 29.01.2008).

Le coût des travaux réalisés à ce jour s'élève à CHF 1'399'111.35. Il reste à effectuer les travaux sur une partie des toitures des auditoriums. Ils seront réalisés dans le cadre du présent crédit.

Les travaux de rénovation de l'étanchéité du bâtiment Biophore (BB) se sont poursuivis. Ils concernent la toiture végétalisée du 1^{er} étage.

Le montant des travaux réalisés à ce jour s'élève à CHF 1'558'562.70. Il reste à effectuer les travaux sur le toit du rez-de-chaussée. Ils seront réalisés dans le cadre du présent crédit mettant ainsi fin à la rénovation de la toiture haute de ce bâtiment.

Au bâtiment Unithèque (BC), l'étanchéité du bâtiment en toiture supérieure a été rénovée. Le coût des travaux s'élève à CHF 1'058'663.60.

La toiture du bâtiment Unicentre (BRA) a été entièrement rénovée. Le montant des travaux réalisés à ce jour s'élève à CHF 438'099.95.

Assainissements

Pour respecter les directives de l'Etat de Vaud sur l'amiante, l'assainissement des prises d'air de l'Unithèque (BC), ainsi que des isolations de conduites du bâtiment SOS 1 ont été réalisés. Ces travaux ont été regroupés avec ceux de réfection des toitures.

Le coût des travaux effectués à ce jour s'élève à CHF 234'952.20.

Façades

Les travaux de rénovation des bétons de façades se sont poursuivis. Le béton carbonaté du bâtiment Unithèque (BC) a été assaini, nettoyé et traité. Les mains courantes des serrureries ont été repeintes.

Le coût des travaux réalisés à ce jour s'élève à CHF 661'985.40.

Ce montant comprend également la mise en place d'un revêtement de sols en bois – au niveau de la bibliothèque – qui a été exécuté en lieu et place des dallages béton cassés. Cela permettra une réfection de l'étanchéité à moindres frais.

Installations techniques

Les travaux de rénovation de la cuisine du bâtiment Unithèque (BC) – déjà commencés dans le cadre du crédit 2002-2005 – se sont poursuivis et sont totalement terminés. Le plan de la cuisine a été adapté aux exigences des préparations actuelles et tout l'équipement fixe a été changé.

Le système de détection d'incendies du bâtiment Anthropole (BFSH2) a été changé. Les têtes de détection répondent désormais aux règles en vigueur.

Le coût des travaux s'est élevé à CHF 1'443'471.95.

Infrastructures et terrains

Sur demande expresse de l'Université, pour des raisons de sécurité des usagers, le Comité directeur du BUD a accepté d'affecter une partie de ce crédit-cadre à la réalisation et au réaménagement du parking Est. La route d'entrée traversant sur le site devant l'Extranef a été déviée sur le contournement du parking.

Ces travaux de sécurisation ont permis, en réduisant le nombre de places pour voitures à 385, la réalisation de 137 places pour véhicules légers à deux roues.

Suite aux inondations subies lors des tempêtes de juillet 2008, les infrastructures – canalisations, grilles d'écoulements et murs de protection - ont été sécurisées. Les travaux ont consisté dans la construction de murets supplémentaires dans les caniveaux, mise en place de grilles d'écoulement et pose de vitrages étanches dans les sauts-de-loup.

Le coût des travaux réalisés à ce jour s'élève à CHF 1'435'084.50.

5 OBJET DU PRÉSENT CRÉDIT CADRE (2014-2016)

5.1 Tableau prévisionnel des entretiens

Bâtiments	n° Eca n° Cne	Mise en expl.	Toitures		Façades		Installations techniques	
			VD	EPFL	VD	EPFL	VD	EPFL
Internef (BFSH1)	700 160	1977			400'000.-		1'000'000.-	
Biophore (BB)	1378 168	1983	600'000.-					
Anthropole (BFSH2)	725 160	1987	1'700'000.-		1'200'000.-			
Génopode (BEP)	1544 168	1991	250'000.-					
Batochime (BCH)	1828 168	1994	216'000.-	984'000.-				
SOS 2	1222 181	1993	550'000.-	550'000.-				
Divers					140'000.-		80'000.-	
Totaux			3'316'000.-	1'534'000.-	1'740'000.-	.-	1'080'000.-	.-

5.2 Description des travaux prévus

Toitures

Les travaux à réaliser concernent:

- Pour le bâtiment **Anthropole**(BFSH2) : la suite des verrières de la toiture haute – soit encore 8 verrières sur les 12 à réaliser – ainsi que la poursuite de la réfection des toitures en zinc des auditories commencés avec le précédent crédit.
- Pour le bâtiment **Biophore**(BB) : la poursuite des travaux commencés avec le précédent crédit sur la toiture basse.
- Pour le bâtiment **Batochime**(BCH) : les travaux de réfection de l'étanchéité de la toiture haute.
- Pour le bâtiment **Génopode**(BEP) : le changement des verrières de la toiture basse.
- Pour le bâtiment **SOS2**: la rénovation de la toiture, dont le zinc est perforé.

Tous ces travaux présentent un caractère d'urgence et une partie de ces travaux a déjà été adjugée par le BUD.

Coût estimé des travaux à réaliser
Dont part vaudoise

CHF 4'850'000.- TTC
CHF 3'316'000.- TTC

Façades

Les travaux à réaliser concernent:

- Pour le bâtiment Internef (BFSH1) : Des carreaux de faïence extérieurs présents sur les façades des auditories se descendent régulièrement et doivent être consolidés.
- Pour le bâtiment Anthropole (BFSH2) : l'analyse énergétique a démontré que la façade pouvait être maintenue dans son état d'isolation moyennant la création d'une ouverture de ventilation au rez-de-chaussée, destinée à un cycle de renouvellement d'air avec les verrières durant la saison chaude. Ces ouvertures seront réalisées parallèlement avec les réfections des vitrages des toitures en créant des ouvrants commandés en partie basse de la façade Nord et en utilisant l'extraction naturelle (grilles) des nouvelles verrières. Ces prises d'air contribueront également au besoin d'amélioration du désenfumage de l'Anthropole demandé par l'ECA.

Divers traitements (façades, humidité, etc.) pour des bâtiments de l'UNIL de taille plus modeste doivent également être entrepris.

Tous ces travaux présentent un caractère d'urgence.

Coût estimé des travaux à réaliser
Dont part vaudoise

CHF 1'740'000.-TTC
CHF 1'740'000.- TTC

Installations techniques

Les travaux à réaliser concernent:

- Pour le bâtiment Internef (BFSH1) : les monoblocs de ventilation des auditories datant de la construction du bâtiment seront remplacés par de nouvelles installations afin de diminuer les besoins en production de chaleur du bâtiment.
- Divers travaux de mise en conformité aux normes pour des bâtiments de l'UNIL de taille plus modeste doivent également être entrepris.

Coût estimé des travaux à réaliser
Dont part vaudoise

CHF 1'080'000.- TTC
CHF 1'080'000.- TTC

Réserve

La réserve est là pour pallier les travaux urgents non prévus dans le présent EMPD, afin d'éviter au maximum les risques de report de travaux prévus au profit de travaux urgents.

Total de la réserve (≈ 9% des coûts estimés)
Dont part vaudoise

CHF 658'000.- TTC
CHF 526'000.- TTC

Etudes préalables

Le crédit d'étude de CHF 400'000.- accordé le 8 décembre 2010 par le Conseil d'Etat et approuvé le 3 février 2011 par la Commission des finances du Grand Conseil (COFIN) est régularisé par le présent crédit-cadre.

Au 30 novembre 2012, les engagements liés au présent EMPD se montent à CHF 1'307'065.20 et les paiements liés aux études s'élèvent à CHF 338'000.-. Ces engagements sont conditionnés à l'obtention du présent crédit-cadre.

Coût des études au 30.11.12
Dont part vaudoise

CHF 338'000 TTC
CHF 338'000TTC

Total

Coût total des travaux d'entretien des bâtiments période 2014-2016 :
Dont part vaudoise

CHF 8'666'000TTC
CHF 7'000'000 TTC

5.3 Financement

La contribution de l'EPFL, calculée sur la proportion de l'utilisation des bâtiments par les deux Hautes écoles, découle de la Convention SVS signée entre l'Unil et l'EPFL. La répartition des affectations aux différents postes pourrait être revue en fonction des imprévus et des priorités de l'Unil. La répartition selon la nature des travaux sera toutefois respectée.

	Total travaux		Part Etat		Part EPFL	
Total travaux :	7'670'000.-	100%	6'136'000.-	80%	1'534'000.-	20%
Divers et imprévus 8.6% :	658'000.-	100%	526'000.-	80%	132'000.-	20%
Régularisation crédit d'étude (selon dépenses au 30.11.12)	338'000.-	100%	338'000.-	100%	0.-	0%
TOTAL EMPD :	8'666'000.-	100%	7'000'000.-	81%	1'666'000.-	19%

5.4 Mode de conduite du projet

Le Comité directeur du BUD et son Bureau de construction ont réalisé les études préliminaires qui ont permis de définir le choix des interventions pour la rénovation des bâtiments.

Le mandat actuel du Comité directeur ayant pris fin le 31 décembre 2012, l'inventaire et le chiffrage des travaux ont été réactualisés à la date du présent EMPD.

Conformément à la nouvelle organisation de la gestion des bâtiments et infrastructures de l'Université décrite au chapitre 1.2 du présent EMPD, les travaux seront conduits par une Commission de projet (CoPro), conformément aux dispositions de la Directive DRUIDE 9.2.3, sous la supervision du Comité de pilotage, en sa qualité de représentant du maître de l'ouvrage.

Dans ce cadre, des mandats seront attribués à des spécialistes pour le suivi et la réalisation des travaux.

6 CONSÉQUENCES DU PROJET DE DÉCRET PROPOSÉ

6.1 Conséquences sur le budget d'investissement

Le crédit cadre porte la référence N° 200'192 dans Procofiév (SAP 400013) et sera amorti sur 10 ans.

<i>En milliers de francs</i>				
Intitulé	2014	2015	2016	Total
a) Transformations immobilières : dépenses brutes	2'900	2'900	2'866	8'666
a) Transformations immobilières : recettes de tiers	560	560	546	1'666
a) Transformations immobilières : dépenses nettes à charge de l'Etat	2'340	2'340	2'320	7'000
b) Informatique : dépenses brutes	-			
b) Informatique : recettes de tiers	-			
b) Informatique : dépenses nettes à charge de l'Etat	-			
c) Investissement total : dépenses brutes	2'900	2'900	2'866	8'666
c) Investissement total : recettes de tiers	560	560	546	1'666
c) Investissement total : dépenses nettes à la charge de l'Etat	2'340	2'340	2'320	7'000

Les montants nets suivants sont inscrits au titre de l'entretien lourd (crédit-cadre 2014-2016), au budget d'investissement 2014 et à la planification 2015-2016 :

	Crédit-cadre 2014-2016
2014	3'000
2015	3'000
2016	1'000

Lors de la prochaine réévaluation, les TCA seront modifiées dans le cadre de l'enveloppe octroyée.

6.2 Amortissement annuel

L'investissement consacré à la poursuite des travaux d'entretien lourd des bâtiments de l'Université de Lausanne-Dorigny de CHF 7'000'000.- sera amorti en 10 ans, ce qui correspond à CHF 700'000.- par an.

6.3 Charges d'intérêt

La charge théorique d'intérêt annuelle pour l'investissement demandé, calculé au taux de 5% $((7'000'000\text{CHF.-} \times 5 \times 0.55)/100)$, se monte à 192'500CHF.-.

6.4 Conséquences sur l'effectif du personnel

Néant

6.5 Autres conséquences sur le budget de fonctionnement

Néant

6.6 Conséquences sur les communes

Aucune

6.7 Conséquences sur l'environnement, le développement durable et la consommation d'énergie

Les travaux d'entretien lourd intègrent les préoccupations liées au développement durable dans le choix des concepts et des matériaux. La consommation d'énergie sera diminuée avec l'assainissement des bâtiments.

6.8 Programme de législature et PDCn (conformité, mise en œuvre, autres incidences)

Aucune incidence.

6.9 Loi sur les subventions (application, conformité) et conséquences fiscales TVA

Aucune incidence.

6.10 Conformité de l'application de l'art. 163 Cst-VD

Les dépenses prévues par le présent EMPD peuvent être qualifiées de liées, s'agissant de travaux d'entretien qui sont prévisibles lors de l'adoption de crédit d'investissement pour les constructions.

L'art 163, al. 2 Cst-VD, ne trouve donc pas d'application.

6.11 Découpage territorial (conformité à DecTer)

Pas de lien

6.12 Incidences informatiques

Aucune incidence.

6.13 RPT (conformité, mise en œuvre, autres incidences)

Aucune incidence.

6.14 Simplifications administratives

Néant.

6.15 Récapitulation des conséquences du projet sur le budget de fonctionnement

Intitulé	2014	2015	2016	Total
Personnel supplémentaire (ETP)	<i>néant</i>			
Frais d'exploitation				
Charges d'intérêt	192.5	192.5	192.5	577.5
Amortissement	0	700	700	1'400
Prise en charge du service de la dette	–	–	–	–
Autres charges supplémentaires	–	–	–	–
Total augmentation des charges	192.5	892.5	892.5	1977.5
Diminution des charges	–	–	–	–
Revenus supplémentaires	–	–	–	–
Total net	192.5	892.5	892.5	1977.5

7 CONCLUSION

Vu ce qui précède, le Conseil d'Etat a l'honneur de proposer au Grand Conseil d'adopter le projet de décret ci-après:

PROJET DE DÉCRET

accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 7'000'000.- destiné à financer la poursuite des travaux d'entretien lourd des bâtiments de l'Université de Lausanne-Dorigny pour la période 2014-2016

du 19 février 2014

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décète

Art. 1

¹ Un crédit-cadre de CHF 7'000'000.- TTC est accordé au Conseil d'Etat pour financer l'entretien lourd des bâtiments de l'Université de Lausanne-Dorigny, pour la période 2014-2016

Art. 2

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte "Dépenses d'investissement", réparti et amorti en 10 ans.

Art. 3

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'art. 84, alinéa 2, lettre b). Le présent décret entrera en vigueur dès sa publication.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 19 février 2014.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean